

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
28 septembre 2016 ;**

N° 17-23

Objet :

**Modification du système
d'automatisme des filtres à sable
de l'usine de traitement d'eau
potable**

Vu le rapport suivant :

**Marché de prestations avec la
INEO CENTRE**

Roannaise de l'Eau a lancé une consultation pour une prestation de modification du système d'automatisme des filtres à sable de l'usine de traitement d'eau potable, dont le montant estimé est inférieur à 90 000€ HT.

A la date de remise des plis le 23/06/2017 à 12 h00, trois candidats ont remis une offre.

Au regard des offres reçues et des critères de notation énoncés au règlement de la consultation, il est proposé de retenir l'offre de la société INEO CENTRE pour un montant estimatif de 70 850 € HT.

DECIDE

1°) d'approuver le marché de prestation de modification du système d'automatisme des filtres à sable de l'usine de traitement d'eau potable avec la société INEO CENTRE pour son offre d'un montant estimatif de 70 850 € HT, après avoir admis toutes les candidatures ;

2°) de réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

29 JUIN 2017

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20170629-DC17-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2017


Daniel FRECHET